

Saint-Etienne, le 8 Avril 2024

5^{ème} PERIODE Du LUNDI 29 AVRIL au VENDREDI 14 JUIN 2024 (12-13 séances)

Conseiller Pédagogique Référent ⇨ **Bachir BOUFEDJI**

DATES	De 9 h 30 à 10 h 10	De 10 h 15 à 10 h 55	De 13 h 50 à 14 h 30	De 14 h 35 à 15 h 15	De 15 h 20 à 16 h
LUNDI 29 AVRIL 6-13-27 MAI 3-10 JUIN			FAURIEL CAR à 13 h 20 CROUZET Peggy CP/CE2 - 21	MONTAUD CAR à 14 h 05 LEROUX Sandra CM1/CM2 - 23	
			FAURIEL CAR à 13 h 20 NARDI Patrick CM1/CM2 - 19	THIOLLIER PRM ASSANT Auriane CM1/CM2 - 25	
			NB max autorisé dans le bus : 44	NB max autorisé dans le bus : 25	
MARDI 30 AVRIL 7-14-21-28 MAI 4-11 JUIN		THIOLLIER PRM DEFOUR Jacques CM1/CM2 - 26	CHAPPE CAR à 13 h 20 GIRAUDON/GELAS CP - 26	CHAPPE CAR à 14 h 05 BOUCHOU/DUPONT CP/CE1 - 13	
		THIOLLIER PRM CARVELLI Laure CM1/CM2 - 26	CHAPPE CAR à 13 h 20 CHAMBOSSE/REYNAUD CP - 28	CHAPPE CAR à 14 h 05 MALARTRE Elodie CE1/CE2 - 15	
		NB max autorisé dans le bus :	NB max autorisé dans le bus : 58	NB max autorisé dans le bus : 30	
JEUDI 2-16-23-30 MAI 6-13 JUIN	MONTAUD CAR à 9 h LEROUX Sandra	CHAPPE CAR à 9 h 45 GIRAUDON/GELAS	FAURIEL CAR à 13 h 20 CROUZET Peggy		
	THIOLLIER PRM ASSANT Auriane	CHAPPE CAR à 9 h 45 CHAMBOSSE/REYNAUD	FAURIEL CAR à 13 h 20 NARDI Patrick		
	NB max autorisé dans le bus : 25	NB max autorisé dans le bus : 58	NB max autorisé dans le bus : 44	NB max autorisé dans le bus :	
VENDREDI 3-17-24-31 MAI 7-14 JUIN	THIOLLIER PRM DEFOUR Jacques	CHAPPE CAR à 9 h 45 BOUCHOU/DUPONT			
	THIOLLIER PRM CARVELLI Laure	CHAPPE CAR à 9 h 45 MALARTRE Elodie			
		NB max autorisé dans le bus : 30			

PRM : classes qui se rendent à la piscine par leurs **PROPRES MOYENS**

CAR : classes transportées par les **AUTOCARS CHAZOT**, 1 rue Marcellin Allard, 42000 ST-ETIENNE, tel : 04-77-95-31-27

Nous vous rappelons que le ramassage pour le **RETOUR** en classe a lieu 10 mn après la sortie du bassin (ex : de 9 h 30 à 10 h 15 – ramassage à 10 h 25).

RESPECTEZ IMPERATIVEMENT LES HORAIRES NOTES SUR CE PLANNING

Ce **PLANNING TIEN LIEU** de **CERTIFICAT D'ACTIVITE** et **ATTESTATION de PRISE en CHARGE**

En cas de non participation à une séance pour une raison quelconque, avvertir le transporteur, le directeur de la piscine et le CAN par téléphone et CONFIRMER PAR MAIL